

## Natalité, altérité et projet parental

Pour pouvoir faire face à la révision des « lois de bioéthique » prévue pour 2010, le gouvernement français a lancé les « états généraux de la bioéthique ». Le site internet officiel (<http://www.etatsgenerauxdelabioethique.fr>) précise que ces manifestations « ont d'abord vocation à promouvoir la réflexion instruite et éclairée du plus grand nombre sur des questions qui engagent notre avenir commun ». Parmi les cinq thèmes phares mentionnés, trois concernent le début de la vie humaine : la recherche sur les cellules souches et l'embryon, l'assistance médicale à la procréation et les diagnostics prénatal et préimplantatoire.

C'est ce dernier sujet qui attire ici notre attention : en effet, le diagnostic préimplantatoire engage notre avenir, dans la mesure où il permet une certaine sélection par rapport à notre descendance. La loi française actuelle permet un tel diagnostic pour rechercher une maladie génétique grave et incurable qui pourrait être transmise génétiquement. Le débat lors des états généraux portera entre autre sur un éventuel élargissement de son champ d'application : pouvons-nous l'utiliser pour détecter des (seules) prédispositions pour une maladie ? Et si oui, jusqu'ou aller ? Sommes-nous en route vers « l'enfant entièrement vérifié » ?

En réfléchissant sur ces questions, un concept de Hannah Arendt me vient à l'esprit : la *natalité*. Selon elle, tout être humain naît comme une promesse, comme une possibilité toute nouvelle : « ... le commencement inhérent à la naissance ne peut se faire sentir dans le monde que parce que le nouveau venu possède la faculté d'entreprendre du neuf, c'est-à-dire d'agir. En ce sens d'initiative un élément d'action, et donc de natalité, est inhérent à toutes les activités humaines. » (*La condition humaine*, p.17)

La venue d'un nouvel être humain est un *nouveau commencement*, une sorte de nouvelle création. Il s'agit d'un autre qui advient, d'une *altérité*. L'enfant est un vrai *initium*, un début et un novateur, et cela en vertu de sa naissance. On pourrait même découvrir, dans chaque naissance, le reflet d'un espoir eschatologique : « Un enfant nous est né. » Le concept de « natalité » permet ainsi de considérer *tout* être humain comme acteur propre qui ne s'inscrit pas seulement dans la chaîne de causalité et de décisions préalables, mais qui représente aussi la promesse d'un nouveau commencement, imprévu et non planifiable.

Nous avons pris l'habitude de parler d'un « projet parental ». Ce concept, repris aussi par le législateur, reflète les nouvelles possibilités qui marquent aujourd'hui la médecine de reproduction : planification, vérification, thérapie et éventuellement sélection. En réfléchissant sur ce concept, nous affirmons tout d'abord : Il est profondément humain d'avoir des « projets », et il serait insensé de vouloir nier globalement les avancés et les avantages de la médecine de reproduction. Néanmoins, il faut veiller à ce que la notion du « projet » ne s'isole pas et ne devienne pas le concept clé pour comprendre ce qui se passe lorsque nous « attendons un enfant ». Le « projet parental » est en train de devenir une nouvelle idéologie, celle de la faisabilité et de la garantie – une idéologie qui fait de l'enfant le reflet de nos désirs et de nos angoisses.

« Ces questions engagent notre avenir commun ». Dans l'avenir, il ne sera pas plus facile de se préparer à la venue d'un nouvel être humain. Mais la génération future aura, elle aussi, la chance d'ouvrir une brèche pour l'enfant qui advient comme l'autre. Le grand défi des parents *in spe* sera d'articuler, d'une part, l'usage (ou le refus) responsable des moyens médicaux disponibles et, d'autre part, la volonté de garder cet espoir et cette attente de quelqu'un qui est autre qu'eux, quelqu'un qu'ils attendent, non comme un projet, mais comme un vis-à-vis.

Karsten LEHMKÜHLER

<sup>1</sup> Ainsi Jürgen Habermas qui interprète Arendt : *L'avenir de la nature humaine. Vers un eugénisme libéral ?* Paris (Gallimard) 2002, p. 90.

### Association de théologiens pour l'étude de la morale

Président : Éric Gaziaux, Faculté de théologie, Grand-Place, 45, B-1348 Louvain-la-Neuve

Vice-Présiden(e)s : Marie-Jo Thiel, Faculté de théologie catholique, Place de l'Université, 9, F-67084 Strasbourg  
Alain Thomasset, 128, rue Blomet F - 75015 Paris

Trésorière : Fabienne Daull, 36, avenue Berthelot F - 69007 Lyon

Secrétaire : Karsten Lehmkuhler, Faculté de théologie protestante, Place de l'Université, 9 F - 67084 Strasbourg

Siège social : Bibliothèque du Saulchoir, 43bis rue de la Glacière F-75013 Paris

Site web : [www.ethique-atem.org](http://www.ethique-atem.org)

## Thèse : les relations entre politique, morale et religion chez Hannah Arendt

Céline EHRWEIN NIHAN, « Les relations entre politique, morale et religion chez Hannah Arendt. Essai d'analyse et de reprise », Thèse de Doctorat en Théologie de l'Université de Lausanne/UNIL (27 novembre 2007). Directeur de thèse : Denis Müller, Professeur, Faculté de théologie et de sciences des religions, UNIL.

Ma recherche vise à mettre en évidence le rôle central de la crise dans la réflexion de Hannah Arendt, et à en mesurer la force et la pertinence pour la réflexion éthique, politique et théologique contemporaine.

La première partie, essentiellement analytique, examine deux questions. Il s'agit d'une part d'essayer de comprendre l'ambivalence d'Arendt à l'encontre de la morale et de la religion. Je m'efforce d'autre part d'étudier son rapport aux autres grandes théories politiques.

Il ressort de cette analyse que la place qu'Arendt donne à la crise est liée au rôle qu'elle attribue à la pluralité comme condition fondamentale de l'existence humaine. Pour elle, la pluralité est un *fait*, auquel nous ne pouvons échapper. Elle renvoie au lien et à la séparation qui se déploient de manière critique et dialectique entre les individus au sein du monde. Mais la pluralité est aussi pour Arendt une *norme*. Nous devons nous y soumettre pour réaliser notre humanité. Dit autrement, nous sommes devant l'obligation de gérer sans la détruire l'instabilité inhérente à la pluralité.

Cette reconnaissance du caractère fondamental de la pluralité et de son caractère critique conduit Arendt à valoriser par-dessus tout l'action politique. Les autres activités, telles que la réflexion morale et l'expérience religieuse, ne sont pas pour autant dépréciées : elles aussi peuvent contribuer au déploiement d'une certaine forme de réalité plurielle, porteuse d'humanité. Leur rapport à la subjectivité et à l'absoluité tend cependant, d'après Arendt, à les opposer à la pluralité et à les rendre ennemies de la réalité politique. Elles doivent pour cette raison être abordées avec une extrême précaution.

Le rôle donné par Arendt à la pluralité permet également de comprendre sa relation aux autres pensées politiques : d'un côté, elle s'oppose vivement aux tentatives qui, selon elle, cherchent à fonder l'espace public dans la subjectivité de l'individu (not. la volonté) et/ou dans une réalité extérieure à la pluralité du monde ; de l'autre, elle loue les approches qui, à ses yeux, visent à préserver le caractère pluriel et nécessairement critique de l'existence et des relations humaines.

La deuxième partie de ma recherche est plus réflexive et critique. Dans un premier temps, j'évalue la pensée d'Arendt, m'efforçant de mettre en évidence ses principales forces (valorisation de la pluralité et de sa dimension critique, et insistance sur la nécessité de différencier les domaines d'activité humaine) et faiblesses (vision trop étroite de la pluralité ; réduction de la complexité interne aux activités non politiques ; conception problématique de l'essence des domaines d'activités humaines). Je tente ensuite de montrer ses possibles prolongements. Je m'interroge alors en particulier sur le problème de la moralisation du discours public, ainsi que sur la convergence entre le geste (libéral) de valorisation de la responsabilité individuelle et le désengagement politique des citoyens. Je souligne ensuite, dans une autre section, la nécessité qu'il y a pour la théologie d'entreprendre un travail de clarification des différents ordres de discours qui la compose. J'insiste finalement sur l'importance d'une thématization publique et politique des systèmes de conviction moraux et religieux.

Mon travail se termine par une invitation à tracer des frontières perméables au passage et à l'échange. Cette exigence vaut aussi bien pour la manière dont nous envisageons les relations entre les divers domaines d'activités humaines (morale, politique, religieuse, etc.) que pour notre façon d'envisager le rapport à l'espace (rapport entre les individus, entre les communautés) et au temps (rapport à l'histoire, à ses échecs, à ses exemples). Accomplir une telle démarche n'a rien d'évident. Il est difficile aujourd'hui d'adopter une posture résolument dialectique et critique, qui ne fasse le jeu ni des absolutismes de tous crins ni de la résignation relativiste. Oser affirmer des identités, tracer des frontières entre les temps, les peuples, les êtres, les idées et les expériences qui nous font vivre, tout en rappelant avec force ce qui leur est commun, est une tâche ardue, qui exige prudence, constance et persévérance. Cette tâche mérite néanmoins je crois d'être accomplie et reprise en permanence.

Céline EHRWEIN NIHAN

## La fin d'un capitalisme

Chacun l'éprouve : avec la tempête financière de 2008, malheureusement loin d'être achevée, avec la récession économique majeure qui s'en suit, et qui débute à peine, avec la crise sociale qu'elle ne manquera pas de provoquer, une page d'histoire est en train de se tourner. Quelque chose prend fin, à la manière dont l'ère soviétique avait pris fin lors de la chute du mur de Berlin en novembre 1989. Quelque chose, mais quoi ?

Le capitalisme ? Cela supposerait qu'il n'y en ait qu'un. Or, au contraire, une multiplicité de capitalismes coexistent : l'un qui se veut compatible avec une société autoritaire et administrée comme la Chine, d'autres qui se sont construits parallèlement aux démocraties libérales d'Occident mais que l'on ne saurait réduire à un schéma unique. Sans doute est-ce davantage la limite de fonctionnement d'un capitalisme qui est atteinte aujourd'hui : sa version libertarienne anglo-saxonne par opposition au compromis caractéristique de la social-démocratie scandinave, du modèle « continental » allemand (ou français) ou encore des économies méditerranéennes.

Vers quels types de compromis économiques allons-nous ? C'est l'autre versant de la question. Un mur tombe - celui d'une certaine *doxa* de la toute-puissance bienveillante du marché prétendument autorégulé -, quel paysage laisse-t-il découvrir ? Nul doute que les Etats joueront un rôle majeur dans ces configurations qu'il faudra inventer pour traverser la crise. Mais plutôt que du « retour de l'Etat », peut-être convient-il davantage d'y réfléchir en termes de « retour du politique ». Car les Etats, en l'occurrence, sont débordés de deux côtés : de l'intérieur, d'une part, les trois décennies de déconstruction libertarienne qui s'achèvent laissent certains d'entre eux dans une situation de relative impuissance. En dépit de l'immense espoir que peut soulever légitimement l'administration Obama, il faudra de nombreuses années avant de réparer les ruines de l'ère, ouverte sous Reagan, avec le mot d'ordre : « l'Etat n'est pas la solution, c'est le problème ». Et la présence, au sein de cette administration, de certains des ténors de la déréglementation (e.g. Robert Rubin, maître d'œuvre de la dérégulation des marchés sous Clinton) laisse augurer que le chemin sera long. De même, la puissance de fascination du modèle libertarien laisse, par exemple, la social-démocratie italienne désemparée : ce à quoi elle venait de se « convertir » à mots couverts s'effondre. Que lui reste-t-il ?

D'autre part, à l'échelon international, la coordination requise va bien au-delà de ce que la souveraineté de l'Etat-Nation autorise : la mise en place de règles de gouvernance économique internationale est indispensable, tant au niveau des normes comptables (IFRS) qu'à celui de l'organisation des marchés de gré-à-gré, des accords de Bâle II, ou encore des agences de notation et d'audit sur lesquelles la puissance publique doit pouvoir exercer à nouveau son contrôle<sup>1</sup>. Tout cela requiert sans doute de penser en termes de « régions souveraines » : les Etats-Unis, l'Union Européenne, l'Amérique Latine, la Chine... De même, le problème soulevé par l'inévitable retour de l'inflation est immense. La dette accumulée par les ménages américains, les plus modestes en particulier, s'élève à plusieurs milliers de milliards d'euros. Par comparaison, celle des pays pauvres du Sud est presque une peccadille. Ne faut-il pas se rendre à l'évidence ? Tout comme le développement, au Sud, passe par l'effacement de la dette des pays pauvres, *la traversée de la crise actuelle, au Nord, passe par l'effacement de la dette des ménages pauvres...* Quel meilleur moyen que l'inflation pour cela ? A condition, bien sûr, que les salaires suivent ! Or la mise en œuvre d'un nouveau compromis politique, social et économique, compatible avec une inflation forte, n'est possible que si la plupart des grands Etats y consentent simultanément<sup>2</sup>.

Gaël GIRAUD sj (CERAS)

### Echo du colloque 2008 de l'ATEM à Lille

Lorsque l'ATEM a proposé Lille comme lieu de son colloque annuel, le thème du handicap s'est d'emblée imposé à nous. L'Université Catholique de Lille est en effet engagée depuis plus de trois ans maintenant dans un vaste chantier de structuration d'un pôle de recherche et d'enseignement intitulé « Handicaps, dépendances, citoyenneté ». L'investissement n'est pas seulement théorique puisque notre université est dans le même temps pleinement partie prenante à la conception et à l'aménagement d'un nouveau quartier de ville tenant compte des problématiques liées aux handicaps, au vieillissement et à la dépendance (projet « Humanité »).

Les théologiens ont été associés dès le début de la démarche et participent activement à différents séminaires et groupes de travail qui associent des chercheurs de diverses disciplines et des professionnels du monde social et socio-médical. L'organisation d'un colloque de théologie morale consacré au handicap et à la dépendance nous est apparue comme une opportunité à saisir pour aller encore plus loin dans notre réflexion et continuer à accompagner de manière critique l'investissement de notre université dans ce champ où se mêlent des enjeux politiques (notamment en termes d'aménagement du territoire), économiques, intellectuels et académiques.

Mais comment aborder en théologiens une problématique aussi large ? Alors que la question du handicap est sur l'agenda des théoriciens de la justice, tant dans le champ de la philosophie que de l'économie, depuis plus d'une dizaine d'années, et que la prise en charge du handicap et de la dépendance constitue pour l'heure un chantier majeur pour les politiques sociales et de santé, la réflexion théologique nous est rapidement apparue quelque peu en à la traîne des débats actuels. Les théologiens n'auraient-ils pas perçu l'acuité des questionnements ? N'était-ce pas plutôt l'expression d'une réserve de leur part ? Le handicap n'est pas qu'une question de compensation, de droits, de quotas, de postes réservés. Ce sont aussi les désagréments de la vie la plus quotidienne, la fatigue des familles... Le théologien ne risque-t-il pas de tomber dans un discours facile de consolation sur le handicap alors qu'il ne saurait souhaiter pour lui-même vivre de l'intérieur cette expérience du handicap (ou de la dépendance) ? C'est sur base de ces réflexions que nous avons bâti notre colloque en prenant pour thème : « La vie handicapée : quelle parole pour le théologien ? »

Nous avons pour objectif de nous interroger sur les enjeux éthiques et théologiques des prises de parole actuelles sur le handicap et la dépendance. Il n'est pas certain que nous y ayons entièrement répondu. Le travail de systématisation reste encore à poursuivre. Tous les intervenants ont cependant risqué une parole sur le handicap ou la vie handicapée prenant conjointement le risque de questionner leur propre discipline et de remettre en cause certains de leurs présupposés.

Dominique GREINER

<sup>1</sup> Ces questions sont abordées en détail dans Gaël Giraud, Cécile Renouard (dir.), *Vingt Propositions pour réformer le capitalisme*, Garnier-Flammarion, à paraître en mars 2009.

<sup>2</sup> Voir le dossier « La fin d'un capitalisme » de la revue *Projet* (n° 309, mars 2009).

## Colloque ATEM 2009 à Tours : La loi naturelle : de la marginalisation au retour en « grâce » ?

L'idée de loi naturelle est centrale en théologie morale catholique. Elle fait partie de l'élaboration théologique traditionnelle. Elle a été, pourtant, fortement remise en cause par l'avènement des sciences de l'homme en théologie et en éthique dans la seconde moitié du XX<sup>ème</sup> siècle au point d'apparaître comme un produit de la culture et de l'histoire. En outre, cette notion semble *a priori* ne concerner que la tradition catholique, comme si elle était totalement absente de la réflexion œcuménique, comme si elle était absente, même implicitement, de la réflexion des Eglises issues de la Réforme ou de l'Orthodoxie. Or, cette notion, apparemment si déclassée et si particularisée, fait actuellement retour telle quelle dans le Magistère catholique récent, comme dans les élaborations philosophiques et anthropologiques, lorsqu'il s'agit de réfléchir à l'humanité de l'homme. Quittant la réclusion dans laquelle on semblait la tenir, elle trouve étonnamment de nouvelles applications inattendues, soit en éthique fondamentale du côté des invariants de la condition humaine, soit du côté de la bioéthique, de l'éthique familiale ou encore du respect de la Création entre loi naturelle et loi de la nature... D'absente à peu près partout et d'inutile à la réflexion, on risque de la trouver, à présent, à peu près partout, aidée en cela par le contexte fondamentaliste de certaines expressions religieuses contemporaines. Mais à quelles conditions et dans quel équilibre de la pensée théologique et éthique ?

### ■ Mercredi 2 septembre :

14h30 : Ouverture du colloque par Eric Gaziaux, Président de l'ATEM.

#### **1. La loi naturelle : status quaestionis et perspectives pour l'éthique fondamentale.**

14 h 45 : Denis Müller (Lausanne) : *la loi « naturelle » au risque de l'instabilité évangélique. Prescriptum protestant à un concept en miettes.*

15 h 30 : Dominique Foyer (ICLille) : *La loi naturelle dans les textes récents du Magistère catholique. Présentation et évaluation.*

16 h 30 : Christophe Pichon (UCO) : *Le cœur, les pensées et la Loi : une traversée biblique.*

17 h 15 : Jean-Paul Durand (ICParis) : *Loi naturelle et droit canon.*

18 h 00 : Pascal Mueller-Jordan (UCO) : *L'idée de nature dans la philosophie antique et chez les Pères de l'Eglise.*

20 h 30 : Actualités théologiques (Hommage à René Simon à l'occasion du 40<sup>ème</sup> anniversaire de l'ATEM).

### ■ Jeudi 3 septembre :

8 h 45 : Hubert Faës (ICP) : *Ce que donne la nature humaine. Sur une manière très contemporaine de comprendre la nature humaine.*

9 h 30 : Jean-Michel Maldamé (ICToulouse) : *Quand la théologie dialogue avec les sciences de la nature.*

10 h 45 : Ghislain Waterlot (Genève) : *Expérience spirituelle et loi naturelle. Approche de deux expériences contrastées : Simone Weil et Albert Schweitzer.*

14 h 15 : Assemblée Générale de l'ATEM.

17 h 30 : Célébration œcuménique au sanctuaire de la Ste Face – Couvent des Dominicains

19 h 15 : Repas festif à l'occasion du 40<sup>ème</sup> anniversaire de l'ATEM.

### ■ Vendredi 4 septembre :

#### **2. La loi naturelle : implications sectorielles et mise à distance critique.**

9 h 00 : Norbert Campagna (Univ. du Luxembourg) : *Nature, dignité, consentement : quelles principes pour la morale sexuelle ?*

9 h 45 : Bernard Sauveur (INRA) : *De la loi naturelle à la deep ecology : Quelles impasses ? Quels ponts ? La contestation des thèses évolutionnistes : rechronologiser l'évolution naturelle de l'humanité ?*

11 h 00 : Eric Fassin (ENS-Paris) : *Les forêts tropicales du mariage. La nature sexuelle de la théologie vaticane.*

14 h 30 : Professeur Didier Sicard (CCNE – Président émérite) : *Bioéthique et humanité de l'homme. Quels enjeux ?*

15 h 15 : Claire Barthélemy (CECOS, Tours) : *Réflexions d'un biologiste sur la révision des lois de bioéthique.*

16 h 30 : Béatrice Birmelé et Laurent Lemoine (CHRU-Tours-éthique clinique) : *Mise en application de la loi T2A à l'hôpital et humanisation de l'homme.*

17 h 15 : Bruno-Marie Duffé (ICLyon) : *Nature et condition humaine : les ancrages du discernement moral dans le champ contemporain de la bioéthique.*

18 h 15 Fin des travaux – Conclusions et reprise théologique critique par Eric Gaziaux.